



NOUVELLES MESURES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La famille au centre des préoccupations

Mis en ligne le **jeudi 5 novembre 2020**

La **CNMSS** oriente sa politique d'aides et de secours afin de répondre de manière concrète et visible aux contraintes liées à la vie militaire, aux absences opérationnelles et à l'amplification des difficultés pour les familles fragilisées, notamment les familles monoparentales.

Elle porte aussi une attention particulière au grand âge, avec de nouvelles participations financières pour couvrir une partie des frais de garde ou d'hébergement en **EHPAD**.

Prenez connaissance des actions déployées pour vous accompagner et vous soutenir.



► La **CNMSS** oriente sa politique en faveur

- Du développement d'aide-ménagères aux familles qui facilitent la vie du conjoint qui supporte seul les charges de la famille (période post-accouchement, pathologie grave d'un enfant...)
- D'un forfait d'heures d'aide-ménagère aux familles dans le cadre de naissances, multiples ou en cas d'éloignement du conjoint
- D'heures d'aide familiales prises en charge intégralement pour 6 mois au plus

► La **CNMSS** prévoit désormais une prise en charge

- des repas, de l'hébergement et du transport pour les parents accompagnant un enfant hospitalisé
- Une aide pour l'hébergement hôtelier d'un patient suivant un traitement sur plusieurs jours en secteur ambulatoire

► De nouveaux secours sont proposés

- La participation sur certains types de transports non remboursés
- L'augmentation de l'aide destinée aux sinistrés (après une catastrophe naturelle, pour la résidence principale)
- La participation aux déplacements d'urgence dans les zones de haute densité médicale

- > La participation aux dépassements de honoraires dans les zones de sous densité médicale
- > La participation au reste à charge sur les frais de soins pour les militaires affectés à l'étranger
- > L'attribution d'une aide pour le reste à charge sur les soins ou frais pharmaceutiques particulièrement coûteux
- > La participation au recours aux médecines alternatives (ostéopathie, diététique, hypnose ...)

► Une attention particulière est portée au grand âge, avec

- > Une prestation d'aide pour couvrir une partie des gardes de jour ou de nuit
- > Une participation aux frais d'hébergement temporaire en EHPAD jusqu'à 3 mois par an

VOIR AUSSI

- l'actualité "[De nouvelles mesures pour les militaires et leur famille](#)"

Dernière mise à jour de l'article : 17/12/2020